
ENGAGEMENT A RESPECTER LES REGLES DE L'APROSAPCI ET DE
L'INTERPROFESSION DE LA FILIERE HUILE DE PALME DE COTE D'IVOIRE

Je soussigné M. Mme:

Fonction : Représentant légal de la société:

Adresse : Téléphone :

Ayant sollicité une adhésion à l'APROSAPCI (Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Palmier de Côte d'Ivoire),

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur de ladite association,
Je m'engage à respecter strictement ces statuts et règlement intérieur, et plus particulièrement, les décisions prises au sein de la filière palmier à huile, à savoir:

- le respect du prix du kilogramme de régimes de palme fixé par l'AIPH;
- l'obligation de collecter et de reverser toutes les cotisations opérées dans la filière;
- l'élaboration et la transmission de statistiques justes et fiables au secrétariat exécutif de l'association.

Les bases légales

Les dispositions de la loi N°60-315 du 21 septembre 1960, l'ordonnance N°2011-473 du 21 décembre 2011 relative aux organisations professionnelles agricoles, les statuts et le règlement intérieur de l'APROSAPCI.

Le respect des lois de la République de Côte d'Ivoire, le respect des textes qui régissent l'APROSAPCI ainsi que le respect des décisions issues des Conseils d'Administration de l'AIPH ou de l'APROSAPCI permettent d'éviter les distorsions entre les membres de l'association et d'instaurer un climat propice au développement de la filière huile de palme. En effet, les sociétés membres de l'association qui respectent les dispositions susmentionnées ne doivent pas être désavantagées par rapport à celles qui ne les respectent pas.

Les contrôles

L'APROSAPCI se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler la juste application de cet engagement.

Les mesures et sanctions

En cas de non respect de cet engagement, le Conseil d'Administration de l'APROSAPCI se réserve le droit de prendre des mesures et sanctions: exclusion – révocation – amendes.

Signature et Cachet précédés de la mention « lu et approuvé »
(Rayer les mentions inutiles)